



Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/041/DGI/DG/DESCOM/Div.Com/VMT/2026

LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS RAPPELLE A TOUTES LES ENTREPRISES ASSUJETTES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES (IS) AINSI QU'A L'IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (IRPP) DANS LA CATEGORIE DES BENEFICES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, IMMOBILIERS ET ARTISANAUX, QUE L'ECHÉANCE DE DEPOT DES BORDEREAUX DE VERSEMENT D'ACOMPTE ET DE PAIEMENT DU DEUXIEME ACOMPTE PROVISIONNEL POUR L'EXERCICE FISCAL 2027/REVENUS 2026 INTERVIENT AU PLUTARD **LE VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026**.

PASSE CE DELAI, IL SERA PROCEDE A L'APPLICATION DES PENALITES FISCALES CONFORMEMENT A LA LOI.

A L'EXCEPTION DES CONTRIBUABLES GERES PAR LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES (DGE) ET PAR LES CENTRES DES IMPOTS (CDI) ET CERTAINS CENTRES D'IMPOTS SYNTHETIQUES (CIS) POUR LESQUELS LA TELEDECLARATION EST DEJA EFFECTIVE, LES AUTRES CONTRIBUABLES ASSUJETTES A CES IMPOTS SONT INVITES A TELECHARGER LEURS FORMULAIRES DE BORDEREAUX DE VERSEMENT SECURISES SUR LE SITE WEB DE LA DGI A L'ADRESSE www.dgi.gouv.cd.

AUSSI, SONT-ILS ENCOURAGES A PRIVILEGIER LA TRANSMISSION PAR E-MAIL DE LEURS BORDEREAUX ET DES PREUVES DE PAIEMENT DESDITS ACOMPTE PROVISIONNELS AUX ADRESSES ELECTRONIQUES SUIVANTES, SELON LE CAS :

- SMMO BANDUNDU : cdibandundu.reception@dgircd.cd
- SMMO EQUATEUR : cdiequateur.reception@dgircd.cd
- SMMO KASAI OCCIDENTAL : cdikasaioccidental.reception@dgircd.cd
- SMMO KASAI ORIENTAL : cdikasaioriental.reception@dgircd.cd
- SMMO MANIEMA : cdimaniema.reception@dgircd.cd
- SMMO SUD-KIVU : cdisudkivu.reception@dgircd.cd

PAR AILLEURS, LES CONTRIBUABLES ASSUJETTES AUX IMPOTS SUSVISES ET GERES PAR LES CENTRES D'IMPOTS SYNTHETIQUES DEVRONT DEPOSER LEURS DECLARATIONS ET PREUVES DE PAIEMENT AUPRES DE LEURS SERVICES GESTIONNAIRES RESPECTIFS EN ATTENDANT L'EXTENSION DU SYSTEME DE DEPOT PAR E-MAIL ET/OU DE LA TELEDECLARATION EN LEUR FAVEUR.

Barnabé MUKADDI MUAMBA